

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 26 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Septembre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, BASTELICA, AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. MARCANGELI, M. SBRAGGIA, M. LAUDATO Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	Mme RISTERUCCI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. BASTELICA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	Mme MORACCHINI

**Etaient absents :**

M.M COMBARET, TOMI, RUALT, CORTEY, Mme PERES, Mme CURCIO, Mme PASTINI, Mme OTTAVI-BURESI, Mme JOLY, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Monsieur D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Septembre 2011

Délibération N°2011 / 233

**Ouverture le dimanche de la piscine municipale des Salines.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Depuis son ouverture la piscine des Salines jouit d'une occupation quotidienne importante. L'éducation Nationale, l'encadrement du handicap, les associations, les clubs ainsi que le public font de cette infrastructure sportive municipale une des plus sollicitées de notre commune ainsi que celles du pays Ajaccien. A ce jour cet établissement est ouvert aux divers utilisateurs du lundi au samedi de 8h00 à 23h00.

Cette piscine est donc fermée le dimanche malgré une forte demande émanant de la population et de la possibilité après étude de la Direction des Sports de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à cet établissement sept jours sur sept sans bouleversement de l'organigramme du service.

La ville d'Ajaccio consciente du bien fondé de l'ensemble de ces éléments et en phase avec une politique sportive menée au plus près du terrain et de ses acteurs propose donc **d'ouvrir la piscine des Salines le dimanche de 8h00 à 14h00, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011.**

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui l'exposé de Monsieur PANTALONI, Adjoint Délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,  
Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 Septembre 2011.

**DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

d'ouvrir la piscine des Salines le dimanche de 8h00 à 14h00, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE MAIRE,**

**SIMON RENUCCI**